

CONTRAT DE QUARTIER DURABLE « SCHEUT »

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – 8 octobre 2013

Présent(e)s ayant participé à l'animation de l'AG : voir liste en annexe

Lieu de la réunion : Centre Culturel de Scheut, rue Léopold Deswaef, 18h00 à 19h30.

Ordre du jour : présentation des états d'avancement du Contrat de quartier et des modifications du programme quadriennal.

Introduction

M. Dielis, Échevin de la rénovation urbaine, est empêché. Le Chef de Projet remercie les représentants du Centre Culturel Escale du Nord pour leur accueil et les habitants pour avoir répondu présents à l'invitation. Il fait ensuite un rappel de ce qu'est un Contrat de Quartier. Il présente le périmètre et mentionne les principales dates et étapes du Contrat de Quartier durable Scheut. Il attire enfin l'attention sur les échéances qui lui sont imposées par la Région pour mener à bien les différentes opérations reprises dans le programme.

Présentation des objectifs prioritaires, des états d'avancement des projets, ainsi que des modifications des propositions de modification du programme. La présentation est jointe en annexe.

Questions des habitants sur les thèmes abordés :

La proposition d'implantation d'une crèche francophone dans les logements communaux de la rue L. Debatty impliquerait une perte de combien de logements ? 8 logements seraient supprimés par rapport au projet initial, mais une partie de ces logements serait compensée par la diminution des superficies de la Maison de Quartier rue L.Deswaef.

Pourquoi ne pas faire une crèche aux étages de la Maison de Quartier ? Le problème, c'est qu'une crèche répond à des critères stricts, notamment en termes de circulation et d'accessibilité et ne pourrait pas être implantée aux étages.

Pourquoi le terrain de la rue de l'Agrafe, occupé par la zone de police et mis en avant comme opportunité foncière dans le contrat de Quartier, n'est pas envisagé pour développer le projet de crèche francophone ? Ce terrain pourrait effectivement accueillir un projet de crèche. Cependant, le terrain est actuellement occupé par la zone de police de manière précaire. Une opération sur ici devrait envisager une alternative aux places de parking actuellement prises par la police.

Un habitant fait remarquer que la création d'écoles supplémentaires dans le quartier a provoqué une augmentation de la circulation à certaines heures de la journée. Comment résoudre ce problème sachant que l'implantation d'une crèche rue Debatty va accentuer l'afflux du trafic? Cette question a déjà été évoquée auprès du service Mobilité de la Commune et devra en effet être prise en considération dans l'aménagement des infrastructures programmées, sachant que de nouvelles écoles risquent de se développer sur le terrain de l'internat.

Des zones de chargement ou des déposes minute ont-ils été prévus dans le projet

d'implantation de la crèche rue Debatty ? A ce stade, cette question n'a pas été abordée mais sera envisagée rapidement et le cas échéant, précisée lors des études d'architecture.

Les habitants de la rue de la Cordialité ont le sentiment d'être oubliés et précisent que l'état de délabrement de leur rue est renforcé par la saleté de la rue et un éclairage vétuste. Qu'est-il prévu pour la rénovation de la rue de la Cordialité qui est en très mauvais état ? A ce jour, aucun investissement pour rénover la rue de la Cordialité n'a été prévu dans le contrat de Quartier.

Les habitants font le constat que leur quartier est sale et de plus en plus délaissé. Le projet de propreté n'a à ce jour rien changé et le quartier est envahi de dépôts clandestins. Ceux-ci estiment qu'il faut absolument développer une gestion plus efficace notamment par une politique de répression.

Certaines suggestions sont faites :

- collecte régulière des gros déchets avec des containers à la disposition des habitants ;
- projet participatif impliquant les habitants dans la mise en oeuvre de projets axés sur la propreté .

Comment ont été élaborées les modifications apportées au programme et présentées ce soir ? Les modifications proposées se basent sur l'évaluation des projets, qui a été réalisée au cours des deux premières années et à une concertations avec les services communaux. Cette proposition sera présentée en Commission de quartier qui remet un avis. Les remarques de l'AG et de la CoQ sont transmises au Collège et au Conseil Communal approuve un programme modifié en fonction des remarques émises. La proposition de modification est alors transmise à la Région qui rend un avis définitif.

Comment va se dérouler le relogement des locataires des rue Debatty et Deswaef pendant les travaux ? Un projet d'accompagnement est mise en place et géré par Lamyra qui travaille pour l'asbl Samenlevingsopbouw. Un suivi personnalisé des locataires est assuré et des solutions adaptées à chacun sont envisagées. Les locataires ont une priorité pour revenir dans les logements rénovés. Aujourd'hui des solutions ont été trouvées pour l'ensemble des locataires de la rue Debatty.

Que deviendra le 145 de l'avenue de Scheut après le déménagement de la Maison de Quartier dans ses locaux définitifs? Il est prévu que l'immeuble soit transformé en logement. Un logement de concierge pourrait être envisagé.

Les arbres de la rue de la Cordialité doivent être taillés. A qui doit-on s'adresser? La demande doit être relayée au service "espaces verts".

Des aménagements sont ils prévus rue de Glasgow ? Oui, un budget de 70.000 EUR est prévu pour un réaménagement léger de la rue. Il s'agira de petits travaux visant à améliorer la convivialité de cette rue.

Si l'opération d'aménagement du terrain de sport de l'internat ne peut pas se faire, pourquoi un budget est prévu? Un budget de 50.000 EUR est maintenu pour une remise en état du terrain. Cette remise en état doit se faire avec un cofinancement des propriétaires et autres usagers des terrains. L'idée est d'avoir une occupation partagée des terrains de sport avec les écoles du site. La Commune pourrait ainsi mettre le terrain à disposition d'asbl ou de projet encadrés en dehors des heures d'école.